ÉTHIQUE ET LOIS DES IT

Définition de loi :

Le mot loi est un terme générique pour désigner une règle, une norme, une prescription ou une obligation, générale et permanente, qui émane d'une autorité souveraine (le pouvoir législatif) et qui s'impose à tous les individus d'une société.

Qui définit les lois?

La Constitution ne définit pas la loi mais pose un critère formel : aux termes de l'article 24, alinéa 1er, « Le Parlement vote la loi ». En d'autres termes, une loi est un texte qui, en principe, émane du Parlement.

Quel est le rôle de la loi?

La loi permet de vivre ensemble en facilitant les rapports entre les gens. Le droit est l'ensemble des règles qui définissent les droits et les devoirs des personnes.

Que signifie le terme de loi?

La loi désigne la principale source formelle du droit objectif : au sens large, la loi désigne toute règle générale et impersonnelle, résultant d'une volonté collective et dotée de la force contraignante.

Quel est le rôle de la loi en société?

Par sa « force d'expression » elle doit avoir l'aptitude de résoudre les nouvelles situations, sans ajouter et sans sortir de la volonté du législateur. Sans devenir une « norme de caoutchouc », la **loi** doit préfigurer les réalités sociales et juridiques que la **société** se propose dans son développement prospectif.

Qui prend l'initiative des lois?

Aux termes de l'article 39, alinéa premier de la Constitution, « l'**initiative des lois** appartient concurremment au Premier ministre et aux membres du Parlement ».

